

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**SCP F. GIRAUD, O. COURTES-LAPEYRAT, A. CRESCINI, notaires à  
ANNONAY (07100) 63 avenue de l'Europe**

**DATE DE L'ACTE : 10 janvier 2024**

**COMMUNE DE MELA (Corse du Sud)**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Anthelme CRESCINI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Mme Yolande Gislaine Anne Brigitte LOUBET, 9 rue Général Gramat, 19100 BRIVE LA GAILLARDE, née à Ajaccio le 16/05/1980

M. Alexandre Rodrigue Claude Stéphane LOUBET, 3 montée de la Place, 07410 ST FELICIEN, né à Marseille le 27/07/1982

- Désignation des terrains :

Les 2/10<sup>e</sup> de biens non délimités, lieudit Alzo di Croco, section B n°422 pour 3ha 09a 37ca sur 8ha25a00ca, section B n°423 pour 8ha20a36ca sur 21ha87a60ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : [a.crescini@notaires.fr](mailto:a.crescini@notaires.fr)**